

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Consultation-publique-Affichage-environnemental-Etapes-Evaluation.html>

Rencontre professionnelle du 26 janvier à Nantes

Consultation publique sur l'affichage environnemental

- Développement Durable en action -



Date de mise en ligne : lundi 21 février 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Depuis le 1er juillet 2011, date du lancement de l'expérimentation nationale et en application de la loi Grenelle 2, les entreprises testent l'affichage environnemental auprès des consommateurs. Des centaines de produits, commercialisés en rayon ou sur Internet, sont accompagnés d'un affichage détaillant leurs impacts écologiques sur le climat, l'eau, l'air ou la biodiversité. Depuis Octobre 2011, vous pouvez donner votre avis ! De leur côté, les professionnels expérimentent l'affichage environnemental sur les produits et se sont rencontrés le 26 janvier dernier à Nantes.

Rencontre professionnelle

Terra 21 et Evea Conseil ont organisé à Nantes le 26 janvier dernier, un évènement réunissant des professionnels autour de la thématique de l'affichage environnemental.

En effet, de nombreux acteurs nationaux se sont réunis au Lieu Unique pour échanger sur le projet de mise en place d'étiquette environnementale sur les produits de consommations.

Ce projet, s'inscrivant dans le Grenelle de l'Environnement, permet de communiquer au consommateur la performance environnementale du produit qu'il achète. A l'heure du "Made In France", de la relocalisation comme possible sortie à la crise, l'étiquette environnementale apparaît comme une solution complémentaire de valorisation des produits.



Le 26 janvier, une rencontre d'échanges a permis aux entreprises et institutionnels d'échanger leur expérience sur le sujet lors de tables rondes et d'ateliers.

Cet évènement organisé habituellement dans la capitale, a été "délocalisé" à Nantes également dans le souhait de montrer le dynamisme de notre

territoire. De nombreuses entreprises nantaises ont d'ailleurs pris de l'avance sur le sujet.

[Rencontre Professionnelle - Affichage...](#) par [rencontres-affichage](#)

▶ Page web dédié à cet événement avec synthèse de la Rencontre Professionnelle : www.rencontres-affichage.com

▶ Contact : [Marie Heurtel](#) - Terra 21

Pourquoi un affichage environnemental ?

Issue de la loi Grenelle 2, cette expérimentation a deux objectifs :

- permettre aux consommateurs d'intégrer le critère environnemental dans leurs choix d'achat et les sensibiliser au fait que tout produit, qu'il soit manufacturé ou agricole, exerce une pression sur l'environnement ;
- donner l'opportunité aux entreprises de valoriser l'amélioration des caractéristiques environnementales de leurs produits. L'affichage environnemental devient un véritable facteur de compétitivité.

"Avec l'affichage environnemental, nous donnons aux citoyens les clefs de la consommation responsable. C'est une autre facette du « pouvoir d'achat » : le pouvoir de choisir des produits plus économes en énergie, en eau ou en emballage. L'acte d'achat n'est pas neutre, la consommation durable permet de redonner du sens à la consommation, à la croissance et au progrès", justifie Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Vous avez dit expérimentation ?

Durant cette phase d'expérimentation, fixée pour une durée minimale d'un an par la loi, les entreprises sont libres de choisir :

- les produits concernés par l'affichage, les types de supports (internet, information sur le lieu de vente, étiquette sur le produit...),
- la présentation des indicateurs environnementaux retenus (graphiques, notes globale, valeur brute...).

Plus de 160 entreprises ont répondu présentes pour participer à l'expérimentation, et l'affichage environnemental fait progressivement son entrée dans les rayons et sur Internet ([pour en savoir plus cliquez ici](#)). Cet affichage multi critères, multi produits et multi supports (étiquette sur le produit, sur internet, application mobile, information sur le lieu de vente...) est une première mondiale et sa généralisation pourrait être étudiée après remise au Parlement d'un bilan de l'expérimentation début 2013.

Les grandes étapes de l'évaluation

Ce bilan, qui permettra de mesurer l'opportunité d'étendre et de pérenniser cet affichage, reposera sur plusieurs actions complémentaires :

- Un **retour d'expérience des entreprises** sur les conditions de faisabilité technique et économique de l'affichage. Un questionnaire commun sera envoyé d'ici la fin de l'année aux entreprises qui participent à l'expérimentation ; il complétera l'évaluation menée par chaque entreprise de sa propre opération.
- Des **enquêtes test** menées par la Direction Générale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). L'expérimentation nationale sera l'occasion pour la DGCCRF de tester la faisabilité de futurs contrôles du dispositif sur un échantillon d'opération (contrôles documentaires notamment). Pour mener ces tests, les enquêteurs concernés bénéficieront d'une formation préalable co-organisée par le ministère du développement durable.
- L'**avis des associations de protection des consommateurs**. Sept associations de consommateurs se sont regroupées pour contribuer à cette évaluation. Elles élaboreront un questionnaire qui permettra de recueillir les avis des consommateurs sur le format de l'affichage et les informations portées à leur connaissance lors de réunions organisées en régions. Elles formuleront des préconisations remises au ministère à l'issue de l'expérimentation.

Comment participer ?

Parallèlement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, lance dès aujourd'hui une consultation grand public sur son site afin de tester la compréhension par les consommateurs de l'affichage et de la démarche engagée. Plusieurs questions permettent aux internautes de s'exprimer sur :

- Les formats d'affichage les plus clairs et compréhensibles ;
- Les supports sur lesquels le grand public souhaite trouver l'affichage ;
- Les indicateurs environnementaux les plus importants pour eux ;
- Les familles de produits sur lesquelles il désire trouver un affichage environnemental.



Cette consultation est ouverte jusqu'à la fin de l'expérimentation le 1er juillet 2012 en cliquant [ici](#).